



MAIRIE
DE
CHÂTEL
HAUTE-SAVOIE

Code Postal : 74390

**COMPTE-RENDU REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2011 à 20 H**

Présents : M. RUBIN Nicolas, Maire, MM. FAURIE Bruno, CHARBONNEL Philippe, MARCHAND Franck, Adjoints, Mmes BOVARD Sylvie, BURNET Sandra, MM. CHALOYARD Jean-Yves, CRUZ-MERMY Daniel, DAVID André, DAVID Frédéric, DUNAND Constant, GRILLET-AUBERT Pascal, LACROIX Bernard, RUBIN Pascal, Conseillers Municipaux

Excusé : M. RUBIN Roger

Monsieur CHARBONNEL Philippe a été élu secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

1. Adopte à l'unanimité le compte rendu des séances des 28 février et 14 mars 2011 et les décisions suivantes :

2. FINANCES : BUDGETS :

A. M. le Maire présente les **Comptes Administratifs de l'exercice 2010** des Budgets ANNEXES : du Patrimoine, du Parking, du Transport Public de personnes, des Forêts, des Remontées Mécaniques, de l'Eau & de l'Assainissement et du Budget Principal de la COMMUNE ;

Après que M. le Maire se soit retiré, Monsieur Bruno FAURIE, Premier Adjoint, a assuré la présidence de la séance et a demandé au Conseil de se prononcer sur les comptes administratifs des budgets annexes.

→ **Le Conseil approuve**, à l'unanimité, l'ensemble des Comptes administratifs de l'exercice 2010 et **valide** les propositions d'affectation des résultats

• **SERVICE ANNEXE DES FORETS :**

◇ <u>section de fonctionnement</u>	Recettes	:	300 704,61 €
	Dépenses	:	116 469,53 €
	Excédent de clôture	:	+ 184 235,08 €
◇ <u>section d'investissement</u>	Recettes	:	58 864,00 €
	Dépenses	:	11 850,00 €
	Excédent de clôture	:	+ 47 014,00 €
	Besoin de financement	:	0 €

Excédent du résultat de fonctionnement de 184 235,08 €, affecté en totalité au financement de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2011.

• **BUDGET ANNEXE DU PATRIMOINE IMMOBILIER :**

◇ Section de fonctionnement	Recettes	:	109 613,61 €
	Dépenses	:	83 410,79 €
	Excédent de clôture	:	+ 26 202,82 €

◇ Section d'investissement	Recettes	:	41 000,00 €
	Dépenses	:	52 813,98 €
	Déficit de clôture	:	- 11 813,98 €
	Besoin de financement	:	11 813,98 €

Excédent du résultat de fonctionnement de 26 202,82 € affecté au financement de :
 ⇒ la section de fonctionnement du Budget Primitif 2011, pour un montant de 14 302,82 €
 ⇒ la section d'investissement du Budget Primitif 2011, pour un montant de 11 900,00 €.

● **SERVICE ANNEXE DU PARKING :**

◇ <u>section d'exploitation</u>	Recettes	:	204 859,25 €
	Dépenses	:	192 431,91 €
	Excédent de clôture	:	+ 12 427,34 €
◇ <u>section d'investissement</u>	Recettes	:	299 101,87 €
	Dépenses	:	62 131,11 €
	Excédent de clôture	:	+ 223 289,52 €
	Report de dépenses	:	119 146,36 €

Excédent du résultat de fonctionnement de 12 427,34 €, affecté en totalité au financement de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2011.

● **SERVICE ANNEXE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES :**

◇ <u>section d'exploitation</u>	Recettes	:	1 128 688,40 €
	Dépenses	:	1 106 561,28 €
	Excédent de clôture	:	+ 22 127,12 €
◇ <u>section d'investissement</u>	Recettes	:	32 356,57 €
	Dépenses	:	0 €
	Excédent de clôture	:	+ 32 356,57 €

Excédent du résultat de fonctionnement de 32 356,57 €, affecté en totalité au financement de d'exploitation du Budget Primitif 2011.

● **SERVICE ANNEXE DES REMONTEES MECANIQUES :**

◇ <u>section d'exploitation</u>	Recettes	:	3 076 198,73 €
	Dépenses	:	2 622 735,11 €
	Excédent de clôture	:	+ 453 463,62 €
◇ <u>section d'investissement</u>	Recettes	:	3 381 303,56 €
	Dépenses	:	3 121 364,68 €
	Excédent de clôture	:	+ 259 938,88 €
	Report de recettes	:	+ 200 000,00 €
	Report de dépenses	:	- 877 963,90 €
	Besoin de financement	:	418 025,02 €

Excédent du résultat de fonctionnement de 453 463,62 € affecté au financement de :
 ⇒ la section de fonctionnement du Budget Primitif 2011, pour un montant de 34 463,62 €,
 ⇒ la section d'investissement du Budget Primitif 2011, pour un montant de 419 000,00 €.

● **SERVICE ANNEXE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT :**

◇ <u>section d'exploitation</u>	Recettes	:	1 327 476,09 €
	Dépenses	:	1 214 514,43 €
	Excédent de clôture	:	+ 112 961,66 €
◇ <u>section d'investissement</u>	Recettes	:	467 094,93 €
	Dépenses	:	678 291,00 €
	Déficit de clôture	:	- 211 196,07 €
	Report de recettes	:	+ 489 077,50 €
	Report de dépenses	:	- 190 971,28 €

Excédent du résultat de fonctionnement de 112 961,66 €, affecté en totalité au financement de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2011.

• **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :**

◇ <u>section de fonctionnement</u>	Recettes	: 11 385 809,99 €
	Dépenses	: 7 546 794,60 €
	Excédent de clôture	: + 3 839 015,39 €
◇ <u>section d'investissement</u>	Recettes	: 2 952 511,14 €
	Dépenses	: 5 969 222,75 €
	Déficit de clôture	: - 3 016 711,61 €
	Report de recettes	: + 2 562 308,00 €
	Report de dépenses	: - 1 629 623,41 €
	Besoin de financement	: 2 084 027,02 €

Excédent du résultat de fonctionnement de 3 839 015,39 €, affecté au financement de :

⇒ la section de fonctionnement du Budget Primitif 2011, pour un montant de 1 739 015,39 €,

⇒ la section d'investissement du Budget Primitif 2011, pour un montant de 2 100 000,00 €.

B. Monsieur le Maire présente les comptes de gestion établis par le Trésorier public et dit qu'ils sont en tous points identiques aux comptes administratifs pour l'exercice 2010.

C. Vote des taxes d'imposition directes locales au titre de l'année 2011.

M. le Maire rappelle qu'aucune augmentation des taux des taxes d'imposition directes locales n'est proposée. Néanmoins, l'augmentation constatée résulte exclusivement de la réforme fiscale engagée par l'Etat, qui s'applique pleinement en 2011.

Les taux de référence communaux de 2011 ont été recalculés par le comptable public, conformément à l'article 1640C du Code Général des Impôts, selon des règles de détermination prenant en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat ;

Les bases d'imposition prévisionnelles de 2011 sont déterminées après revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières correspondant à l'actualisation officielle des bases fixée par la Loi de Finance de 2011.

Taxes d'imposition	Taux 2010	Taux 2011 corrigés par l'Etat
Taxe d'habitation - TH	22,82	29,63
Taxe foncière (bâti) – TB	21,53	21,53
Taxe foncière non bâti - TNB	92,51	97,00
Cotisation foncière des entreprises - CFE	21,97	27,78

→ Ce qui représente un produit fiscal attendu de **5 085 582 €**, auquel se rajoutent :

→ les compensations pour un montant total de : **491 695 €**

⇒ Le produit attendu pour les taxes d'imposition 2011 est de : **5 577 277,00 €**
(soit + 2,72 % par rapport à 2010 par le jeu de l'actualisation des bases)

Le Conseil vote, à l'unanimité, les taux corrigés des taxes d'imposition directes locales pour l'année 2011 tels qu'indiqués ci-dessus, considérant que les taux ont été impactés par la réforme de l'Etat et non par décision du Conseil Municipal.

D. Le Conseil vote, à l'unanimité, à 7 % le taux de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2011**, représentant un produit attendu de 449 583 €, ce qui permet de couvrir en majeure partie le coût du traitement des ordures ménagères et des déchets extra-ménagers. Ce taux reste identique à celui voté en 2010, seules les bases fixées sont modifiées par le Comptable Public – Direction Générale des Finances.

E. Le Conseil vote les subventions attribuées aux Associations pour l'exercice 2011.

Après débat sur les propositions faites par la Commission des Finances pour l'attribution des subventions aux Associations qui ont fait une demande,

M. le Maire propose d'établir un règlement des conditions d'octroi des subventions et d'ajuster les montants sur celles attribuées en 2010 en restant dans l'enveloppe globale prévue pour 2011 de 1 360 000 €uros.

Le Conseil :

- ✓ **se prononce** favorablement à la proposition de M. le Maire pour octroyer une somme identique à celle allouée en 2010 pour les Associations dont la demande est justifiée,
- ✓ après débat sur les demandes émanant des clubs sportifs, **accepte** d'attribuer les montants sollicités en précisant que les demandes doivent être formulées préalablement avant tout engagement de dépenses,
- ✓ **dit** que pour les structures gérées dans les locaux communaux, il est important que la Commune continue à financer les équipements nécessaires pour conserver la maîtrise des investissements,
- ✓ **vote** un montant de subventions attribuées aux **diverses Associations** pour l'exercice 2011 pour un montant global de 1 360 000,00 €uros.
- ✓ **prend acte** qu'une demande supplémentaire de l'Association des A.F.N.de Châtel a été présentée par M. MARCHAND Franck et après examen, il a été décidé que l'attribution d'une subvention complémentaire fera l'objet d'une décision modificative ultérieure, selon les besoins justifiés par cette Association.

F. VOTE DES BUDGETS :

M. le Maire expose que les budgets ont été élaborés en fonction des objectifs fixés et que les priorités absolues de la Commune ont été sélectionnées lors de plusieurs réunions de travail des commissions entre élus et services municipaux.

En ce qui concerne les participations aux Syndicats intercommunaux de la Vallée, M. le Maire souligne l'importance de l'intercommunalité et des participations de la Commune sur les différents domaines de compétences, dans le cadre des principales actions soutenues par le Syndicat Intercommunal à la Carte, telles le Pays d'Art et d'Histoire, le ski nordique, la Via Ferrata, le ski bus,

Le Conseil vote, à l'unanimité, les **BUDGETS ANNEXES** et le **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE** pour l'exercice 2011, arrêtés aux montants suivants :

- Budget Primitif du **Service annexe des Forêts**,
pour un montant de..... 407 900,00 €uros
Section de fonctionnement : 246 800,00 €uros
Section d'investissement : 161 100,00 €uros
- Budget Primitif du service annexe du **Patrimoine Immobilier**,
pour un montant de 168 500,00 €uros
Section de fonctionnement : 92 200,00 €uros
Section d'investissement : 76 300,00 €uros
- Budget Primitif du service annexe du **Parking**,
pour un montant de..... 832 800,00 €uros
Section d'exploitation : 211 800,00 €uros
Section d'investissement : 621 000,00 €uros
- Budget Primitif du service annexe **Transport Public de Personnes**,
pour un montant de 2 362 200,00 €uros
Section de fonctionnement : 1 594 000,00 €uros
Section d'investissement : 768 200,00 €uros
- Budget Primitif du Service annexe des **Remontées Mécaniques**,
pour un montant de..... 14 326 000,00 Euros
Section d'exploitation : 3 116 000,00 €uros
Section d'investissement : 11 210 000,00 €uros
- Budget Primitif du service annexe de **l'Eau & Assainissement**,
pour un montant de 2 658 600,00 €uros
Section d'exploitation : 1 449 600,00 €uros
Section d'investissement : 1 209 000,00 €uros

- Budget Primitif Principal de la **Commune**,
pour un montant de..... 25 157 000,00 €uros
 - Section de fonctionnement : 11 167 000,00 €uros
 - Section d'investissement : 13 990 000,00 €uros
- Soit un montant global de..... **45 913 000,00 €uros**

H. SUBVENTIONS D'EQUILIBRE :

- Décide le versement des subventions provenant du Budget de la Commune pour permettre l'équilibre des Budgets annexes selon les montants nécessaires aux services :
 - **Service Public de TRANSPORTS** **404 800,00 €uros**
 - **EAU ET ASSAINISSEMENT** **456 300,00 €uros**
 - **PARKING** **122 300,00 €uros.**

I. Cotisation pour l'année 2011 à verser à l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne.

L'appel de cotisation pour l'année 2011 a été établi selon le mode de calcul de cotisation « unique » révisé en 2010, adopté par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, qui a souhaité qu'aucune Commune adhérente en 2010, ne voie sa cotisation brutalement modifiée à la hausse ou à la baisse du fait de ce nouveau mode de calcul. A cette fin, il a été décidé de plafonner à 20 % la variation de la cotisation et de la lisser à 5% par an pendant 4 ans.

Ainsi pour la Commune de CHATEL, la cotisation passe de 39 006,72 € en 2010 à **39 382,95 € en 2011**, (+ 0,96 %) selon le mode de calcul établi par l'Association Nationale des Maires :

→ **Le Conseil accepte**, à l'unanimité, de verser la cotisation déterminée pour 2011

J. Délibération de principe pour autoriser l'engagement de dépenses à imputer à l'article 6232 – fêtes et cérémonies.

Sur proposition de Mme la Trésorière, et selon le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 fixant la liste des pièces justificatives par le comptable à l'appui des mandats de paiement pour le règlement des dépenses publiques, il est demandé aux collectivités de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » ; il est donc proposé de prendre une délibération de principe pour la prise en charge sur ce compte des dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, repas des aînés, vœux de la nouvelle année...
- règlement de factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations
- les feux d'artifices et de publicité liés aux manifestations
- les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

→ **le Conseil accepte** de prendre cette délibération de principe.

3. MARCHES PUBLICS

A. Avenant n° 1 au marché de Transport avec le groupement GAGNEUX/GAVOT.

- L'avenant consiste au doublage de la ligne de la Béchigne du 18 décembre au 25 mars, soit un montant de 71 845,76 € HT, calculé sur le coût de la ligne, tel que prévu au marché ; l'augmentation par rapport au marché initial représente 0,84 %.
- Cet avenant intègre la demande des cotraitants pour le paiement direct aux entreprises du Groupement GAGNEUX/GAVOT

Un débat s'est engagé sur le principe de connaître le coût de fonctionnement d'une navette supplémentaire avant sa mise en service, et sur la question de savoir comment répondre aux réclamations sans engager des frais supplémentaires. Une réunion de débriefing est prévue avec le responsable du groupement GAGNEUX GAVOT en fin de saison d'hiver.

→ **Le Conseil autorise** le Maire à signer l'avenant correspondant.

B. Remplacement télésiège des Rochassons : lot 1 -

Compte tenu de la négociation en cours concernant le lot 1 – télésiège – **le Conseil autorise** le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise la mieux classée par la commission d'appel d'offres pour un montant maximum de 4 105 000 € HT.

4. PLAN DE FINANCEMENT DU SYANE - travaux Route du Roitet

Le Conseil :

- **Approuve** le plan de financement par le SYANE au titre du programme de travaux de l'année 2011 pour la mise en souterrain de réseaux - électricité – éclairage public et télécommunications – **route du Roitet.**, établi comme suit :
 - Travaux estimés à un montant global de **346 602,00 € TTC** dont T.V.A. : 56 800,98 €
 - **Participation du SYANE :**
 - taux 60 % pour les travaux de mise en souterrain réseau et branchements,
 - taux de 30 % pour éclairage public et mise en souterrain réseaux de télécommunications
 - soit un montant de 122 252,16 € HT + TVA pour 45 170,30 €, ce qui représente une participation arrondie à **167 423 €**
 - **Quote-part restant à la charge de la Commune :** 167 548,79 € + TVA pour 11 630,68 €, ce qui représente une somme globale arrondie à 179 179 € + frais généraux s'élevant à 10 399 €.
- **Adopte** le mode de financement sous forme d'annuités sur 20 ans.

5. TRAVAUX SUR CHEMINS D'ALPAGE –

La Commune de CHATEL au cours de l'élaboration du Plan Pastoral Territorial a fait un état des lieux des accès menant aux alpages situés sur son territoire. Celui-ci a révélé des détériorations importantes dues à la non maîtrise des eaux pluviales et de fonte des neiges ainsi qu'aux multiples événements météorologiques.

L'instruction et le suivi de ces travaux nécessitent la passation d'une convention d'assistance du service alpage de la Société Economie Alpestre (SEA) pour le montage des dossiers.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions de la Région et du Feader (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Les travaux programmés pour l'année 2011 concernent :

A. Aménagement de la Piste du Betzalin : il est proposé de procéder à un élargissement de 1,50 mètre sur 55 mètres en retalutant les talus amont afin de garantir l'assise de la chaussée et la sécurité des véhicules des alpagistes.

Coût de l'opération : 8 526,84 € HT,

dont 557,84 € pour la rémunération de la mission de conseil de la SEA., calculée sur la base de 7 % du montant HT des travaux.

B. Aménagement sur les accès aux alpages de Châtel (les Ramines, le Mouet, Col du Saix, le Gros Nant, Luessert , Sur le bord) : il est proposé à la pose de renvois d'eau sur l'ensemble des accès afin de garantir les ouvrages dans le temps et de permettre un passage quotidien des alpagistes.

Coût global de l'opération : 49 776,40 € HT,

dont 3 256,40 € pour la rémunération de la mission de conseil de la SEA., calculée sur la base de 7 % du montant HT des travaux.

Le Conseil décide :

- **d'approuver** les programmes de travaux et des plans de financement et **de solliciter** les subventions auprès de la Région Rhône Alpes et au Feader (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)
- **de missionner** par convention d'assistance et de conseil la Société d'Economie Alpestre selon les rémunérations fixées.

6. CONVENTION DE MANDAT entre la SAEM et la Commune

La Commune de CHATEL souhaite missionner la SAEM pour la vente, au meilleur prix, des installations de remontées mécaniques désuètes :

- Pylônes et sièges de l'ancien TSF des combes
- TSF Linga II
- TK de la Leiche
- TK de l'Aity
- TSF du Crêt

Cette liste n'est pas exhaustive et la convention de mandat concerne toutes les futures installations qui seront remplacées et ce, jusqu'à la fin du contrat de DSP.

Ces installations appartiennent au domaine public et sont de ce fait inaliénables ; Ces remontées n'étant plus affectées au service public (elles ne font plus partie du domaine public) ; leur vente nécessite donc l'intervention d'un acte de déclassement sur la base de l'art L.2141-1 du Code Général des Propriétés Publiques ;

La SAEM est en contact régulièrement avec des clients potentiels et peut donc servir d'intermédiaire entre le vendeur et l'acheteur ; cette mission ne sera pas rémunérée ; cependant les frais engagés par la SAEM (publication d'annonces et autres frais divers) pourront être remboursés sur facture. Pour cela, le Conseil doit autoriser le Maire à signer une convention de mandat

→ **Le Conseil accepte** de passer une convention de mandat avec la SAEM « Sports et Tourisme » pour la vente des installations de remontées mécaniques pour le compte de la Commune.

7. PERSONNEL

A. Recrutement du personnel saisonnier pour l'été 2011 – proposition de création des postes pour les différents services :

- **piscine municipale** : 8 postes, dont 3 Maître nageur sauveteur – 1 surveillant de baignade – 1 responsable de la maintenance – 1 responsable caisse – 1 remplaçante caisse piscine /patinoire + 1 agent d'entretien
- **patinoire artificielle** : 2 postes, dont 1 agent d'entretien Patinoire/tennis – 1 caissière
- **service espaces verts** : 3 postes, dont 2 agent d'entretien fleurissement et 1 agent d'entretien tonte
- **service voirie** : 2 postes - agents polyvalents voirie
- **service Police Municipale** : 1 poste d'agent de surveillance de la voie publique

Le Conseil accepte de créer les postes nécessaires au fonctionnement des services municipaux ci-dessus, et **fixe** les conditions d'embauche des agents.

B. Procède à la création de deux postes d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à compter du 01/05/2011 pour la nomination en qualité de stagiaires de deux agents contractuels :

- un agent recruté depuis le 3 mai 2010 - Chauffeur poids lourds – Transport en commun - service voirie / déneigement / ramassage ordures ménagères,
- un agent recrutés au service déneigement durant les saisons d'hiver 2007/2008 – 2008/2009 et contractuel depuis décembre 2009 - Chauffeur poids lourds- conducteur engins de chantier -service voirie /déneigement.

C. Actualisation règlementaire du régime indemnitaire du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux.

Accepte d'instaurer, en application du décret du 9 février 2011, la prime de fonctions et de résultats (PFR) applicable au cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, celle-ci se substituant au régime indemnitaire actuel

8. AVIS / INFORMATIONS :

A. Marchés passés dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire

a) Marchés rénovation école élémentaire – création préau – création ascenseur

N° Lot	Entreprises	Montant de l'offre HT
Lot n° 1 – TERRASSEMENT – VRD – ESPACES VERTS	<i>LEC TP 1903 route de la Dranse 74390 CHATEL</i>	10 997,69 €
Lot n° 2 – DEMOLITION – GROS ŒUVRE – MACONNERIE	<i>Sarl MBM 807 route du Boude 74390 CHATEL</i>	89 999,00 €
Lot n° 3 – ETANCHEITE	<i>LAMBDA Etanchéité 157 route des Tattes de Bordy 74380 CRANVES SALES</i>	21 000,00 €
Lot n° 4 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – VITRERIE	<i>Ets Guy PERRACINO 28 avenue de la Dranse 74200 THONON LES BAINS</i>	15 442,65 €
Lot n° 5 – MENUISERIES EXTERIEURES BOIS – VITRERIE	<i>Ets Guy PERRACINO 28 avenue de la Dranse 74200 THONON LES BAINS</i>	17 785,32 €
Lot n° 6 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS	<i>Ets Guy PERRACINO 28 avenue de la Dranse 74200 THONON LES BAINS</i>	58 172,50 €
Lot n° 7 – CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX- PLAFOND	<i>Entreprise BONGLET SA 3 rue du Muguet 74100 VILLE LA GRAND</i>	6 619,50 €
Lot n° 8 – ISOLATION EXTERIEURE	<i>Entreprise BONGLET SA 3 rue du Muguet 74100 VILLE LA GRAND</i>	7 680,50 €
Lot n° 9 – METALLERIE	<i>SA MOUTHON Gilles Les Thoules 74360 LA CHAPELLE</i>	16 717,00 €
Lot n° 10 – PEINTURE	<i>M. DELPLANQUE Jérôme 64 chemin Impérial 74110 MORZINE</i>	9 405,00 €
Lot n° 11 – ASCENSEUR	<i>KONE – 21 rue des Sports – 74600 SEYNOD</i>	25 000,00 €
Lot n°12 – CHAUFFERIE – PLOMBERIE – SANITAIRE – VENTILATION	<i>FAVRE MIVILLE Max 74360 BONNEVAUX</i>	35 218,60 €
Lot n°13 – ELECTRICITE – CFO – CFA	<i>INEO ENERSYS – PAE Les Glaisins 25 rue du Pré Faucon 74940 ANNECY LE VIEUX</i>	18 604,45 €

Le montant total hors taxes des lots de cette opération s'élevant à 332 642,21 € HT, reste inférieur à l'estimation globale de l'opération d'un montant de 351 100 € HT.

b) **Contrat d'assistance à la passation des marchés d'assurances**

Les marchés d'assurances de la Commune arrivant à expiration le 31 décembre 2011, une consultation a été lancée auprès de 5 prestataires de service spécialisés dans les assurances.

4 candidatures ont été reçues

Le Cabinet PROTECTAS a été retenu par la commission d'ouverture des plis, selon l'offre de base : 4 784 € TTC (diagnostic, rédaction des pièces DCE, analyse des offres, et mise au point des marchés) + option (suivi des marchés d'assurances de 5 ans) : 1 196 € TTC/an,

→ soit une mission totale de : 10 764 € TTC.

c) **Marché pour les fournitures et livraison de fleurs**

Suite à la consultation lancée, 4 offres ont été déposées.

La commission a retenu le GAEC FERME D'ALLAMAN - 74500 LUGRIN – producteur de fleurs pour un montant **estimé** à 31 502,80 € TTC. Le marché est basé sur un bordereau de prix unitaires, le coût total sera calculé en fonction des quantités et est passé pour un an ; une réflexion sera engagée pour le lancement d'une nouvelle consultation sur 4 ans dès cet automne.

d) **Mission de conduite d'opération pour la source du Meurba**

Il s'agit de confier à la Société d'Équipement du Département, une mission de conduite d'opération concernant la source du Meurba pour assister la Commune dans la réalisation d'un nouveau captage permettant de couvrir les besoins en eau en période d'hiver et les besoins futurs liés à de nouvelles constructions

Le contenu de la mission a été revu, le suivi du chantier n'a pas été retenu. La rémunération est fixée comme suit :

- 1ère phase : montage de l'opération et programmation : 1 500 € HT
- 2ème et 3ème phase :
- 4 500 € HT par consultation et sélection du maître d'œuvre
- 4 500 € HT par consultation et sélection d'une entreprise.

e) **Présentation de la liste des marchés publics conclus en 2010 –**

→ **Le Conseil prend acte** de la liste

B. Convention de prêt de parcelles dans le secteur de Barbossine pour l'extension du pâturage exploité par le GAEC de Barbossine ; la surface agricole utilisable est de 9 ha 59 ca provenant des parcelles A 2419 et A 13 au lieu-dit « Morclan » ; la convention est consentie à titre gratuit pour une durée de 6 saisons d'alpages consécutives à compter du 1^{er} mai 2011. Le renouvellement se fera ensuite par période de trois estives, sauf opposition de l'une ou l'autre des parties.

C. Rapport du Commissaire Enquêteur à l'issue de l'enquête publique de la révision du PPR, transmis à l'ensemble des élus.

→ **Le Conseil prend acte** du rapport.

D. Pêche : sur proposition des membres des commissions Sports/Association/finances réunis le 5 avril 2011

- Création de tarifs saison pour pêche sportive aux lacs de Vonnes et de la Mouille (no kill) :
 - Adulte : 100 € - Enfant : 50 €
 - une information sera faite pour la promotion de cette activité
- Convention avec l'Association « Pêche et Découverte » pour l'occupation du domaine public au lac de Vonnes moyennant une redevance sur la base de celle de la saison d'été 2010, soit 250 €.
- Renouvellement de la convention avec l'Association « Pêche et Découverte » pour l'activité pêche sous glace durant la saison d'hiver 2011-2012, aux conditions identiques à celles de la saison précédente. (redevance sur la base de 50 % des recettes).

→ **Le Conseil donne son accord** sur ces propositions.

E. Piscine : proposition tarifs abonnement saison piscine - réservation avant ouverture

sur proposition des membres des commissions Sports/Association/finances réunis le 5 avril 2011, **le Conseil adopte** les tarifs sur la même base que ceux de la saison d'été 2010, pour les personnes qui réserveront un abonnement pendant le mois de mai 2011, soit :

→ Réduction de 10 % par rapport au plein tarif :

→ Abonnement adulte : 31,50 € - Abonnement enfant : 27,50 €

Pour information : - ouverture de la piscine au public à partir du 18 juin 2011

- Natation scolaire du 16 juin au 28 juin 2011

F. Tarifs remontées mécaniques – rapport activité saison d'été 2010

- **Approuve** les tarifs proposés par la SAEM « Sports et Tourisme », dans le cadre de la Délégation de Service Public pour l'exploitation des remontées mécaniques :
 - Tarifs de fin de saison d'hiver : domaine de CHATEL et Portes du Soleil
 - Tarifs saison d'été 2011 avec augmentation proposée est de 2,5 %, soumis à l'avis de la commission DSP, réunie le 9 novembre 2010
- **Prend connaissance** du rapport de délégataire concernant l'activité saison d'été 2010, soumis en réunion de commission de DSP du 9 novembre 2010

G. Adhésion de la Commune à l'Association des Bénévoles de Châtel (A.B.C.)

→ Le Conseil accepte que la Commune adhère à l'Association des Bénévoles de CHATEL, moyennant, Association en cours de constitution pour permettre de couvrir par assurance l'ensemble des activités encadrés par des bénévoles ; le montant de la cotisation est fixé à 100 €.

Informations diverses :

M. le Maire propose :

- d'organiser une réunion de mi-mandat pour un débriefing
- de communiquer plus régulièrement auprès de la population au moyen de feuillets diffusés tous les mois par voie postale.

M. CRUZ-MERMY Daniel informe qu'il a rencontré l'une des propriétaires du terrain limitrophe de la piscine, qui a fait connaître son intention pour la vente de leur propriété au prix estimé par France domaine

Les sujets de l'ordre du jour et les questions des Conseillers étant épuisés, le Maire lève la séance à 22 h 45.

Nicolas RUBIN
Maire de CHATEL

